


Coronavirus : l'ARS fait le point ce samedi 2 mai à 17 heures



Coronavirus : l'ARS fait le point ce samedi 2 mai à 17 heures

Dans ce bulletin récapitulatif n°55, l'Agence régionale de santé recense, ce soir, un total de 6 996 tests positifs Covid-19 dans notre région, 602 hospitalisations en cours (dont 134 en réanimation) et 410 décès en établissements de santé. À ce jour, 2 208 patients ont pu regagner leur domicile après leur passage en établissement hospitalier.

En ce qui concerne le Gers, par rapport à vendredi, il n'y a aucun changement si ce n'est une nouvelle hospitalisation dont le nombre passe de 26 à 27 patients.



Bulletin d'information COVID-19 RESTEZ CHEZ VOUS # 55

en Occitanie

Ces informations sont mises à jour régulièrement du fait de l'évolution rapide de la situation sanitaire

Samedi 02 mai 2020 à 17h

6996
TESTS POSITIFS EN OCCITANIE

- 602 hospitalisations en cours, dont 134 en réanimation
- 2208 retours à domicile
- 410 décès à l'hôpital

Surveillance sanitaire

Santé publique France assure désormais un suivi épidémiologique harmonisé au plan national. Pour chaque région, les données de surveillance collectées auprès des partenaires sont accessibles sur le site de Santé publique France > consulter le bulletin Occitanie

En bref : les infos du jour

- Les mesures de confinement et les gestes barrières restent d'actualité :
 - Restez chez vous
 - Lavez-vous les mains très régulièrement
 - Toussiez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir
 - Utilisez des mouchoirs à usage unique et jetez-les
 - Saluez sans serrer la main, évitez les embrassades
 - Respectez une distance de 1 mètre avec les gens qui vous entourent
- Que faire en rentrant des courses ?
 - Lavez-vous les mains
 - Retirez les suremballages des produits
 - Nettoyez les produits avec un papier essuie-tout humide avant de les ranger
 - Lavez-vous de nouveau les mains

SUMI DE L'ACTIVITE HOSPITALIERE PAR DEPARTEMENTS	HOSPITALISATIONS EN COURS	DONT REANIMATION	TOTAL RETOURS A DOMICILE	TOTAL DECES (en établissements de santé)
Ariège (09)	7	1	29	2
Aude (11)	40	3	172	52
Aveyron (12)	26	2	116	22
Gard (30)	129	26	186	61
Haute-Garonne (31)	119	38	484	52
Gers (32)	27	4	52	17
Hérault (34)	107	30	563	107
Lot (46)	15	1	120	19
Lozère (48)	1	0	18	1
Hautes-Pyrénées (65)	66	5	96	20
Pyrénées-Orientales (66)	15	8	260	33
Tarn (81)	38	10	79	20
Tarn-et-Garonne (82)	12	6	33	4
OCCITANIE	602	134	2208	410

LES INFORMATIONS UTILES

0 800 130 000 (appel gratuit)

gouvernement.fr/info-coronavirus

LES CHIFFRES EN QUESTION

Dans un contexte de crise totalement inédit, l'ARS Occitanie a choisi de rendre publics depuis 55 jours maintenant des indicateurs d'activités dès leur saisie chaque jour dans l'ensemble des centres hospitaliers de la région. C'est le reflet de l'activité immédiate de nos équipes soignantes. Ces informations nous semblent mériter transparence et réactivité, alors que la démarche statistique habituelle demande un temps plus long de consolidation et d'analyse des données.

Ces chiffres suscitent des questions parce qu'il s'agit d'indicateurs d'une activité hospitalière très évolutive en ce moment. A titre d'exemples, certains décès attribués initialement au Covid-19 n'ont pas été retenus comme tels au plan médical. D'autres décès de personnes âgées avaient déjà été comptabilisés parmi les décès en EHPAD.

Les équipes hospitalières sont amenées à effectuer de façon ponctuelle des ajustements pour rectifier et consolider ces chiffres. Pour nos équipes soignantes comme pour l'ARS Occitanie, ces ajustements sont le signe d'une volonté de restituer des données de qualité, en toute transparence et en dehors de toute polémique.

PRATIQUE

EHPAD

Le dépistage en EHPAD s'intensifie en Occitanie : dès qu'un cas est confirmé, des professionnels de proximité sont mobilisés pour réaliser un dépistage auprès de l'ensemble des résidents et du personnel.

> Voir le communiqué

Arrêts de travail

Coronavirus : les déclarations d'arrêt de travail sont simplifiées pour les salariés parents, les personnes en ALD et les femmes enceintes. Voir les modalités sur www.ameli.fr